



ASSEMBLEE GENERALE du 28 juin 2018

Synthèse

Mont-sur-Rolle, le 5 juillet 2018

Le jeudi 28 juin, la commune d'Eclépens a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV). A cette occasion, les communes membres ont adopté une résolution portant sur la compensation des conséquences financières de la RIE III vaudoise pour les communes.

Approbation des comptes 2017

L'AdCV a subi une perte de CHF 26'591.-, laquelle sera déduite des CHF 160'000.- de réserves. L'Assemblée a adopté les comptes et a donné décharge au Comité et aux vérificateurs, avec ses remerciements.

(Voir la présentation en annexe).

Adaptation des cotisations en 2019 par M. Philippe Besson, Syndic de Penthaz

Les représentants des Municipalités de Penthaz, Vich et Vufflens-le-Château ont examiné, en compagnie de Mme Catherine Aebi, Secrétaire administrative et MM. Yves Raboud, Trésorier et Siegfried Chemouny, Secrétaire général, la manière dont il conviendrait d'adapter les cotisations de l'AdCV afin de maintenir l'équilibre financier de l'association.

Rappel des décisions du 19 novembre 2015

Lors de cette Assemblée générale, les communes membres ont pris les décisions suivantes :

- une augmentation des cotisations d'environ 10% correspondant à CHF 2.80 (au lieu de CHF 2.50) pour la tranche de 0 à 2'000 habitants, à CHF 2.20 (au lieu de CHF 2.-) pour la tranche de 1'000 habitants supplémentaires et à CHF 1.10 (au lieu de CHF 1.-) pour le solde d'habitants supérieur à 3'000 ;
- l'adoption du budget. Celui-ci impliquait une perte de CHF 17'850.- pour l'exercice 2016 (finalement, les comptes 2016 ont été meilleurs que prévu, avec une perte de CHF 8'890.55) ;
- l'éventualité que l'AdCV puisse à nouveau augmenter à nouveau de 10% les cotisations en 2017.

Evolution de la situation depuis novembre 2015

Compte tenu notamment des résultats de l'exercice 2016, le Comité de l'AdCV a décidé de ne pas augmenter le montant des cotisations en 2017 et 2018.



Cependant, malgré le fait que l'AdCV compte une commune membre de plus qu'en novembre 2015, l'Association a connu deux années déficitaires successives (CHF 8'890.55 en 2016 et CHF 26'591.- en 2017). Le budget 2018 prévoit un déficit de CHF 25'710.-. Il faut noter que l'AdCV dispose de réserves à hauteur de CHF 160'000.- qui peuvent lui permettre de faire face à cette situation quelques années. Dites réserves ne sont toutefois pas destinées à amortir un déficit structurel chronique mais plutôt à financer des actions spéciales que l'AdCV décide de mener. Par ailleurs, le Comité a pris des mesures pour tenter d'augmenter le nombre d'adhésions et par là même les recettes, notamment en mandatant un de ses membres (M. Kappeler) afin de recruter de nouvelles communes.

Séance du 1^{er} février 2018

Afin de préparer au mieux cette séance, les membres du GT disposaient des comptes 2016 et 2017, du budget 2018 ainsi que d'un fichier Excel permettant de calculer l'impact d'une hausse de cotisations. Les membres du GT ont ainsi pu tester immédiatement différentes variantes d'adaptations, soit en modifiant les tranches, soit en augmentant les cotisations d'un certain pourcentage, soit en les augmentant linéairement d'un certain nombre de centimes.

C'est finalement cette dernière option qui a été retenue. En fonction des projections effectuées, une augmentation linéaire de 30 centimes permettrait à l'AdCV de percevoir les CHF 25'000.- qui lui font défaut. Ainsi, les cotisations passeraient à CHF 3.10 (au lieu de 2.80) pour la tranche de 0 à 2'000 habitants, à CHF 2.50 (au lieu de CHF 2.20) pour la tranche de 1'000 habitants supplémentaires et à Fr. 1.40 (au lieu de CHF 1.10) pour le solde d'habitants supérieur à 3'000.

Selon les analyses effectuées, cette solution semble équitable et l'impact de cette hausse sur les communes membres serait très modeste. Pour la majorité, la hausse annuelle de la charge ne serait que de quelques centaines de francs.

Conclusion

En conséquence, les membres du Groupe de travail recommandent à l'assemblée d'accepter l'adaptation linéaire des cotisations de 30 centimes par habitant, telle que proposée. Cette adaptation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

Formations proposées par l'AdCV

Dès cet automne, l'AdCV proposera quatre premières formations. Les préinscriptions sont déjà ouvertes et un courriel ainsi qu'une information sur le site seront prochainement envoyés à toutes les communes membres.

(Voir la présentation en annexe).



RIE III vaudoise : conséquences financières pour les communes

Ces prochaines années, les communes vont subir d'importantes pertes fiscales :

- RIE III vaudoise : CHF 132 millions (au lieu des CHF 82 millions annoncés);
- Effets conjoncturels et encaissements fiscaux des années précédentes : 45 millions;
- Baisses d'impôts accordés par le Canton : CHF 21,5 millions.

Lors des négociations qui ont été entamées avec le Canton le 17 juin dernier, le Conseil d'Etat a formulé la proposition suivante :

Motion Wyssa : CHF 27 millions pour les communes alors même que selon lui, la perte économique causée par la baisse du taux de 8,5 % à 8 % pour les sociétés a été absorbée par la croissance économique ;

Motion Mischler : CHF 23 millions pour les communes ;

Postulat Lohri : le Canton prend intégralement à charge le financement de l'AVASAD moyennant le transfert de deux points d'impôts.

Après discussion, les communes membres présentes lors de l'Assemblée générale ont décidé d'adopter la résolution suivante afin de demander :

1. que le Conseil d'Etat réponde favorablement à la motion Claudine Wyssa en versant un montant de CHF 27 millions aux communes vaudoises en compensation du passage d'un taux d'imposition de 8.5% à 8.0% pour les entreprises,
2. que le Conseil d'Etat traite rapidement et réponde favorablement à la motion Maurice Mischler en leur versant CHF 50 millions en compensation du manque à gagner pour les communes, en l'absence du Projet Fiscal Fédéral PF 17,
3. que le Conseil d'Etat renonce à tout transfert de financement de l'AVASAD vers le Canton (bascule de deux points d'impôts) sans consultation préalable des communes vaudoises.

(Voir la présentation en annexe, la Tribune d'échange numéro 14 ainsi que la lettre du 2 juillet publiées sur le site).

Prochaines AG

- 20 septembre 2018 à Gimel, M. Frédéric Grognuz, Cour des comptes : méthodes de travail de cette institution ;
- 29 novembre 2018 à Henniez, Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat.



Sortie récréative 2019

Après la grande réussite de Lully, Lussy-sur-Morges et Tolochenaz cette année, la commune de Cuarnens a décidé de relever le gant et d'organiser la sortie récréative 2019. Nous l'en remercions vivement et nous réjouissons de découvrir ce beau village.

La date de cet événement reste encore à déterminer.

Atelier : en cas de transfert de la facture sociale (FS) au Canton, quelles nouvelles compétences pour les communes ?

En 1996, le Conseil d'Etat a lancé le projet ETACOM afin notamment de désenchevêtrer les tâches entre les communes et le Canton. Les mesures sont entrées en vigueur par paquets (trois entre 1999 et 2002) et le 1^{er} janvier 2004, un transfert de vingt-trois points d'impôts est intervenu entre le Canton et les communes.

Deux motions ont été déposées au Grand Conseil dans l'optique d'un transfert de la facture sociale au Canton moyennant l'abandon de points d'impôts.

Cette même idée est à l'étude tant au sein du Comité de l'AdCV (qui peut s'appuyer sur l'avis d'une majorité des communes membres qui se sont exprimées sur le sujet) qu'à l'UCV. Le Conseil d'Etat ne semble pas non plus défavorable à l'idée (cf. le PV de la séance de notre AG de mars 2018).

Si ce transfert devait intervenir, il serait peut être judicieux que les communes reprennent certaines compétences. Au demeurant, diverses propositions ont déjà été formulées par les communes membres lors des ateliers sur la péréquation ainsi que par les faïtières de communes lors du rencontre avec la COFIN du Grand Conseil.

Compte tenu de la durée et de l'importance du débat de l'assemblée au sujet de la RIE III et de ses conséquences financières pour les communes, il a été décidé de reporter la tenue de ces ateliers à une date ultérieure.

(Voir la présentation en annexe)



Allocution de Monsieur Etienne Morier-Genoud, Vice-syndic à Eclépens

Après nous avoir brièvement présenté sa belle commune ainsi qu'un très joli film, Monsieur Etienne Morier-Genoud, Vice-syndic à Eclépens, a invité l'Assemblée à passer à la partie conviviale de la soirée.

Nous remercions chaleureusement la commune d'Eclépens pour son hospitalité !

Contact :
Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63